



MUNICIPALITÉ
DE
VALEYRES-SOUS-RANCES

1358 VALEYRES-SOUS-RANCES

Valeyres-sous-Rances, le 12 novembre 2019

Au Conseil général
de et à
1358 Valeyres-sous-Rances

Annexe au préavis no 26/19 relative au budget de l'année 2020

II. Commentaires sur les sections du compte de fonctionnement

1. Administration générale

110.301.00 Salaires du personnel

Au 1^{er} novembre 2019, une nouvelle boursière, Mme Chantal Herren, a remplacé Mme Evelyne Vagnières. Au vu de ses années d'expériences, une augmentation du poste salaires se fait ressentir.

110.490.01 Imputation interne, frais du personnel

Une augmentation est à constater dans l'imputation interne, frais du personnel. Ceci est également dû au changement de la boursière communale.

2. Finances

210 Impôts

La somme de Fr. 1'050'000.00 pour l'impôt sur le revenu + prestations en capital PP est reportée, car il n'y a aucun changement de fiscalité important à prévoir dans la commune par rapport aux comptes 2018. Le taux de 68 % a été maintenu suite à la décision du Conseil Général sur l'arrêté d'imposition pour 2020.

220 Péréquation directe horizontale

L'alimentation du fonds de péréquation s'élève à Fr. 424'300.00 et le retour de ce même fond est de Fr. 194'700.00, soit un solde négatif de Fr. 229'600.00. Il est prévu de recevoir en retour Fr. 165'900.00 pour les transports, Fr. 37'300.00 pour les forêts et Fr. 7'000.00 pour l'imputation interne, frais administratifs & financiers.

3. Domaines et bâtiments

32 Forêts

320.314.02 Entretien des forêts

Les travaux de mise en place de la chênaie du bois de chêne vont se terminer en 2020. Nous allons donc profiter de nouveaux subsides pour mettre sur pieds un projet d'entretien des lisières de forêts favorisant la biodiversité.

35 Bâtiments

352.311.00 Grande salle : achat matériel et mobilier

Ce poste se monte à Fr. 6'000.00, majoritairement consacré à l'achat de chariots pour la vaisselle de réserve et d'un chariot pour les tables.

353 Collège

353.314.01 Entretien appartement

Nous prévoyons de rénover la salle de bain de l'ancien appartement du collège, qui est devenue vétuste. La somme de Fr. 10'000.00 devrait suffire pour effectuer ces travaux.

356 Divers bâtiments

356.314.00 Entretien divers bâtiments

Fr. 2'000.00 est prévu pour la porte des WC de la Cantine, comme demandé par le Conseil Général, ainsi que Fr. 1'000.00 pour les divers et imprévus.

358 La Vieille Auberge

Une baisse de loyer a été accordée, suite à la reprise de l'appartement par la Commune, soit une diminution de revenu de Fr. 12'000.00.

4. Travaux

430.314.02 Entretien et réfection des routes

Afin de sécuriser le mur situé à la route de la Robellaz, un montant de Fr. 45'000.00 a été devisé pour sa réfection.

Nous prévoyons également Fr. 20'000.00 pour le gravillonnage du chemin de Marex.

Les planches de la passerelle de la route de Rances deviennent vieillissantes et n'assurent plus une totale sécurité. Nous pensons donc les changer avec du bois de nos forêts et de ce fait, nous demandons Fr. 9'000.00 de budget pour les frais d'abattage, de sciage et de traitement du bois. La pose sera assurée par notre employé communal.

435.480.09 Prélèvement sur fonds de réserves

Afin de ne pas grever les recettes d'impôts et taxes annuelles pour ces travaux non courants, nous proposons de prélever Fr. 74'000.00 sur les fonds de réserves.

451.318.00 Enlèvement des ordures

Les frais pour l'enlèvement de ordures de STRID, Cottens, Valebin, etc., devraient s'élever à Fr. 57'800.00. Idem que le budget 2019.

Toutefois, le nouveau règlement communal sur la gestion des déchets devrait être validé par le Département du territoire et de l'environnement courant 2020, en cas d'accord du Conseil ce soir. Les recettes de ce compte seront adaptées à ce moment.

460.352.00 Part à l'association - AIVM

Nous prévoyons d'encaisser Fr. 145.00 par habitant pour la taxe AIVM et Fr. 9.00 pour les micropolluants, soit un total d'environ Fr. 98'500.00.

5. **Instruction publique et cultes**

51 et 52 Enseignement primaire et secondaire

Les charges scolaires 2020 sont réparties en fonction du nombre d'élèves dans les deux cycles primaires et secondaires. Ces charges devraient s'élever à Fr. 157'800.00 pour le primaire et Fr. 99'300.00 pour le niveau secondaire. La participation aux frais de transport est de Fr. 78'000.00 pour les deux cycles.

Des nouvelles charges dues à la gratuité de l'école pour tous (course d'école, camp de skis et d'été, sortie pédagogique, etc..) seront facturées aux Communes. Nous prévoyons donc, pour ce poste, un montant de Fr. 10'000.00 au budget.

6. **Police**

650.352.0 Sapeurs-pompiers : part au centre de renfort

Pour le SDISPO d'Orbe et environs, notre participation subit une légère augmentation, en passant de Fr. 23.00/habitant à Fr. 25.85/habitant, soit un total de Fr. 16'100.00.

660.351.00 Protection civile : part à l'ORPC

La participation à la nouvelle organisation de l'ORPC augmente de Fr. 0.87 passant de Fr. 17.40/habitant à Fr. 18.27/habitant, soit un total de Fr. 11'400.00 pour Valeyres-sous-Rances.

7. **Sécurité sociale**

710, 720 et 730

La subvention de l'ARAS (association régionale d'action sociale) sera de Fr. 15.00/habitant, soit Fr. 9'900.00.

La facture de l'AJOVAL (accueil de jour des enfants) subit une légère baisse.

En ce qui concerne les UAPE (unités d'accueil pour écoliers), ce poste augmente de Fr. 9'000.00 pour l'année prochaine, en raison d'une augmentation de la fréquentation des enfants du village. Notre participation se monte donc à Fr. 39'000.00. Les charges liées à l'éventuelle ouverture de l'UAPE à Valeyres-sous-Rances n'ont pas été mentionnées.

Pour l'AVASAD (association vaudoise d'aide et de soins à domicile) est entièrement reprise par le canton.

Concernant la facture sociale, nous ne savons pas encore quelle répercussion auront les subsides pour l'assurance maladie et la RIE III.

8. Services industriels

810.312.01 Achat et consommation d'eau

Le montant indiqué correspond à celui arrêté dans le budget du SIAERV intercommunal. Il a subi une augmentation de Fr. 2'800.00 par rapport au budget 2019.

Les règlements et annexes sur l'épuration et l'eau potable devront être approuvés en 2020. Les recettes du budget seront donc adaptées en conséquence.

III. Commentaires sur les sections du compte d'investissements

Le déficit de Fr. 79'790.00 peut être couvert par la trésorerie courante.

En plus des amortissements usuels de notre patrimoine communal, le budget d'investissement doit comprendre les charges d'investissements liées aux infrastructures communales, mais l'orientation de ces charges n'est pas encore définie et elles feront, le cas échéant, l'objet de préavis séparés.

Municipal responsable : Thierry Vidmer